

Réunion de la Commission de Suivi de Site BUTAGAZ

**Compte rendu de la réunion
Salle municipale Val de la Jarretière – 17100 LE DOUHET
Lundi 3 Mai 2021 – 14h30**

Le 3 mai 2021 s'est tenue au Douhet, sous la présidence de Madame Véronique SCHAAF, Sous-préfète de Saintes, la réunion de commission de suivi de site (CSS) pour le site Butagaz Le Douhet.

Liste des participants

En qualité de membres de la CSS

Collège Administration de l'État

Véronique SCHAAF	Sous-préfète de Saintes
Aurélie COURTHÉS	Responsable des collectivités locales - SP Saintes
Anne TOURDOT	Inspectrice ICPE DREAL Nouvelle-Aquitaine
Hélène COUTY	Responsable subdivision risques industriels Ubd 17/79 DREAL Nouvelle-Aquitaine

Collège Élus

Stéphane TAILLASSON	Maire de Le Douhet
----------------------------	--------------------

Collège riverains

Bernard MAZOIN	Représentant UFC Que Choisir
Michelle LE BROZEC	Vice-présidente de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime
Jean-Louis HILLAIRET	Archéologue, administrateur de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Collège Exploitant

Joseph D'ANSELME	Chef d'établissement Butagaz Le Douhet
-------------------------	--

Collège salariés

S. P.	Représentant du personnel Butagaz
--------------	-----------------------------------

Personnalités qualifiées

Julien JOUFFROY	Responsable des risques industriels SDIS 17
Nicolas EHRHART	Adjoint au Chef de Centre-CSP Saintes - SDIS 17
Yannick FOUGERET	Service opérations Saintes - SDIS 17

Ordre du jour

1. Présentation du bilan 2020 de l'inspection des installations classées
2. Présentation du bilan de la société Butagaz en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement
3. Point d'étape sur la mise en œuvre des travaux de renforcement du bâti imposés par le PPRT
4. Questions diverses

14h50 – Début de la réunion

Mme la Sous-Préfète de Saintes

Tient tout d'abord à remercier l'auditoire pour leur accueil.

Elle s'adresse à Monsieur le Maire du Douhet, qu'elle a plaisir à rencontrer pour la première fois - Mme la Sous-Préfète n'ayant pris ses fonctions que depuis deux semaines. Elle le remercie d'avoir accepté de décaler cette réunion, initialement prévue le 26 avril 2021.

Mme la Sous-Préfète remercie l'assemblée de pouvoir, au terme de cette réunion, aller visiter le site en question.

Elle propose en préambule de réaliser un tour de table et passe la parole en premier lieu à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du Douhet

Rappelle à Mme la Sous-Préfète qu'il s'agit quant à lui de son deuxième mandat et qu'il connaît bien la problématique du jour.

Mme la Vice-présidente de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Se présente et indique qu'elle a cédé sa place de présidente en 2021. Elle explique la présence de son association à cette commission par le fait que l'aqueduc de Saintes (qu'ils auront plaisir à faire découvrir à Mme la Sous-Préfète) se situe dans la zone à risques du site BUTAGAZ.

M. l'Archéologue

Est responsable d'opérations des fouilles sur les aqueducs de Saintes. Il fait également partie de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime.

Butagaz Le Douhet, Chef d'établissement depuis deux ans

Remercie Mme la Sous-Préfète pour son mot d'introduction.

Il signale que les établissements Butagaz ont également à cœur de travailler dans le respect avec les différentes administrations : Préfecture, Mairie et DREAL. Il souhaite travailler dans le bon sens, que ce soit avec l'Administration ou les riverains.

Mme la Sous-Préfète de Saintes

Remercie l'assemblée pour ces représentations et donne la parole à la DREAL, pour la présentation du bilan 2020.

Présentation du bilan 2020 de l'inspection des installations classées

Madame COUTY, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise que cette réunion - traditionnellement tenue en fin d'année -, a cette fois-ci été présentée en début d'année, dans le but d'obtenir un bilan calendaire.

Présente le site, classé Seveso seuil haut, qui présente des risques acceptables selon la circulaire dite MMR (Mesure de Maîtrise des Risques) ainsi que le bilan de l'année écoulée, avec notamment le récapitulatif et les conclusions de la visite d'inspection du 16 novembre 2020. Cette visite a été effectuée dans le cadre d'une action nationale visant à se rendre sur les sites industriels de façon inopinée, pour vérifier que l'industriel dispose bien en temps réel de la connaissance des quantités des produits stockés et de leur localisation.

Elle précise que le nouvel arrêté préfectoral a été signé le 23 mars 2021, suite au réexamen quinquennal de l'étude de dangers.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande à l'assemblée si elle a des questions.

En l'absence de questions, elle donne la parole au responsable du site Butagaz.

Présentation du bilan de la société Butagaz

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Présente les chiffres de l'activité sur le site du Douhet en 2020, et fait le bilan des faits marquants concernant la sécurité, en détaillant les points suivants : identification et évaluation des risques majeurs, mise en œuvre des prescriptions des arrêtés préfectoraux, formation du personnel, actions de prévention, gestion des modifications, maîtrise du risque des procédés, audit et risque, anomalies et remarques formulées et soldées au cours de l'année.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Relève la diminution d'activité et demande un éclaircissement.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Explique que cette tendance suit le marché du gaz. Concernant le gaz en bouteille, la baisse d'activité est notamment due à l'augmentation de l'utilisation du gaz de ville.

Concernant le gaz en citerne, les températures hivernales apportent un élément de réponse (avec des hivers moins rigoureux).

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande sur quels points portaient l'audit du SGS.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Explique que les sujets sont larges, que ce soit au niveau national ou local : défauts de traçabilité sur des formations ou des contrôles, mauvaises pratiques, etc. Les remarques sont ensuite classifiées selon trois niveaux : points d'amélioration, non-conformités mineures et non-conformités majeures.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande si des non-conformités majeures ont été relevées.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Signale qu'elles sont minimales (une ou deux sur tout l'ensemble), sachant que tous les points d'amélioration sont automatiquement traités.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande à l'assemblée si elle a des questions.

En l'absence de questions, elle en conclut que cette présentation a eu l'effet de rassurer tout le monde.

3. Point d'étape sur la mise en œuvre des travaux de renforcement du bâti imposés par le PPRT

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Confie la parole à la DREAL.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Rappelle que le Plan de Prévention des Risques Technologiques a été approuvé fin 2011. Sur la carte présentée, les zones bleues indiquent les logements existants soumis à obligation de travaux, dans le but de réduire leur vulnérabilité face à un éventuel événement émanant du site Butagaz.

Les outils ont été relativement lents à se mettre en place au niveau national. La DREAL dispose réellement de moyens pour accompagner les propriétaires depuis 2016/2017. En 2018, une convention de financement a été définie entre les différents partenaires - obligés par la loi de financer ces travaux. Ces partenaires sont : l'industriel, l'État (via le crédit d'impôt) et les collectivités qui ont perçu la contribution économique territoriale. La Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de Saintes participent de ce fait au financement des travaux.

Dans la première version de la convention de financement des travaux, un reste à charge de 10 % était dû par le propriétaire. Mais l'avenant du 16 juin 2020 est venu modifier cette situation. Dorénavant, aucun reste à charge n'est dû par le propriétaire.

Fin 2020, l'échéance des réalisations de travaux arrivait à son terme, ce qui représentait un écueil. La loi de finances promulguée en toute fin d'année a reporté cette échéance au 1^{er} janvier 2024, et le crédit d'impôt au 31 décembre 2023.

Les propriétaires ont été informés de ces nouvelles dispositions par le biais de la sous-préfecture. La DREAL a également proposé aux financeurs de prolonger la convention financement, qui est en cours de signature. Tous les partenaires ont donné leur accord.

Mme Tourdot continue sur le point de situation : à ce jour, 34 logements ont été diagnostiqués, 11 dossiers de financement ont été validés en comité, 1 chantier a été finalisé (réceptionné sous peu par l'opérateur logement), 7 chantiers sont programmés. Un retard est constaté sur la commande des menuiseries dû à la pénurie des matériaux liée à la situation sanitaire exceptionnelle. 10 plans de financement, dont 4 nouveaux dossiers ont été réceptionnés suite à la relance de la sous-préfecture.

Mme Tourdot précise que Soliha 17 a mis fin à sa prestation, Soliha Gironde a repris le dossier début 2020.

La DREAL a été saisie par les propriétaires d'une SCI. La convention de financement (basée sur le Code de l'Environnement), précise que seuls les propriétaires physiques peuvent bénéficier de ces financements. Ce qui entraîne pour cette SCI un reste à charge de 60 %. Malheureusement la DREAL n'a pas de solutions à lui proposer. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour lors du prochain comité des financeurs.

Monsieur MAZAIN, UFC Que Choisir

Demande si ce dossier concerne deux logements.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Répond qu'il s'agit en effet d'une SCI avec deux logements.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Propose de faire remonter cette problématique en national.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise que cette problématique est déjà connue au niveau national. Les législateurs ont décidé de limiter l'aide au propriétaire physique, sur le principe que les propriétaires organisés en SCI disposaient de moyens importants et avaient accès à d'autres dispositifs.

Mme Courthès, sous-préfecture de Saintes,

Demande à combien s'élève le montant des travaux à la charge de cette SCI.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Indique que ces 60 % de restant à charge s'élèvent 15 000 euros.

Monsieur MAZAIN, UFC Que Choisir

Demande des précisions sur ces deux logements.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Explique qu'un logement est propriétaire occupant et que l'autre est propriétaire bailleur. Ce qui indique l'existence de revenus locatifs sur l'un de ces logements.

M. le Maire du Douhet

Ajoute qu'une maison en bois figure parmi ces deux logements et se souvient avoir eu vent de certains problèmes.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Confirme. Après avoir fait intervenir une expertise du ministère, le diagnostic a été complété par celui d'un bureau d'études spécialisé. Le cahier des charges va finalement être complet.

Elle rappelle que, dans chaque procédure, le propriétaire doit donner son accord pour activer l'étape suivante, ce qui peut prendre du temps.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande si une date limite de réponse a été fournie au propriétaire.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Explique qu'initialement, elle était fixée au 31 décembre 2020. Désormais, la date butoir pour réaliser les travaux est repoussée au 1^{er} janvier 2024. Néanmoins, la DREAL ajoute que le marché engagé avec l'opérateur logement n'a pas vocation à aller au-delà de 2021. Les bons de commande sont lancés. La DREAL se réserve le droit de poursuivre l'action jusqu'à 2022.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

S'inquiète de savoir si les propriétaires ont bien conscience de ces délais.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Reste confiante au vu des derniers échanges. De plus, une relance auprès des propriétaires a permis de bien clarifier ce point.

M. le Maire du Douhet

Note que certains propriétaires se montrent encore réticents vis-à-vis du programme. Lors d'une précédente réunion, il a même demandé à pouvoir avoir une trace écrite en cas de refus.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Souligne le fait qu'il faut recevoir de leur part une réponse formelle pour éviter les réclamations. Ce point devra être abordé lors du prochain comité des financeurs.

M. le Maire du Douhet

Acquiesce.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Ajoute que tous les courriers ont été envoyés avec accusé de réception et indique que les démarches d'information ont été proactives. Il est notamment bien précisé qu'à la fin du dispositif, les travaux seront toujours obligatoires pour le propriétaire.

M. le Maire du Douhet

Met l'accent sur le risque pour le propriétaire, en cas de refus, de ne pouvoir ni louer, ni vendre son logement.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Rappelle l'obligation pour le notaire, en cas de vente d'un logement, de porter cette information à la connaissance du dossier. Dans les faits, encore beaucoup de ventes sont pour autant réalisées en totale méconnaissance des obligations du PPRT.

Elle ajoute que les 7 chantiers prochainement livrés vont avoir pour conséquence de motiver les autres propriétaires, comprenant que ces travaux ne viennent pas dénaturer les maisons. Cet effet d'entraînement étant généralement observé dans les programmes d'accompagnement.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande des précisions sur le type de travaux concernés.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise qu'il s'agit surtout d'isolation des combles, de renfort de charpente et de remplacement de menuiseries.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Fait remarquer que ce genre d'interventions n'est pas négligeable sur un bien.

Elle remercie la DREAL pour toutes ces informations.

4. Questions diverses

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande si l'assemblée a des questions.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Demande si les requêtes pour les visites de l'aqueduc doivent être envoyées à l'Agglomération de Saintes.

M. le Maire du Douhet

Répond par l'affirmative.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Fait remarquer que la source de l'aqueduc se situe hors du périmètre concerné.

M. le Maire du Douhet

Indique que l'information est toutefois requise.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Ajoute que le but est de permettre à des secours, en cas de besoin, d'avoir connaissance de la présence ou non de personnes à cet endroit-là.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Précise que, lorsque le POI est déclenché, cela signifie que l'événement est maîtrisé et que l'impact reste à l'intérieur du site. Si l'impact sort du site, la sirène PPI est alors déclenchée et donne l'alerte. Ce qui peut se traduire, auprès des visiteurs de l'aqueduc, par une simple sensibilisation : en expliquant qu'une sirène peut se déclencher, auquel cas, ils seraient évacués dans le calme, en dehors de la zone.

La Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime

Fait remarquer que le site va être mis en valeur par la Communauté d'Agglomération et que, par conséquent, elle s'attend à voir arriver du public.

M. le Maire du Douhet

Espère que sa commune en profitera.

Il enchaîne avec une question concernant l'école. Lors d'un conseil d'école avec des parents, il a réceptionné des demandes d'information par rapport au site Butagaz. Ces parents déplorait un manque d'information sur le sujet.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Précise que l'école se situe en dehors du rayon PPRT.

M. le Maire du Douhet

Rappelle que, lors d'un exercice de secours, l'information avait été donnée.

Madame COUTY, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Souligne que les établissements scolaires disposent d'un PPMS (plan particulier de mise en sécurité). Elle préconise de se pencher sur l'activation du PPI.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Propose de faire remonter l'information au plan national. Une plaquette de communication peut être envisagée.

M. le Maire du Douhet

Y avait songé.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Estime que ces parents se posent des questions légitimes.

Madame COUTY, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Signale que le PPI doit être révisé cette année, ce qui implique un exercice, et également une consultation du public sur le nouveau PPI. Ce projet pourrait être l'occasion d'associer l'école sur la consultation du document et sur la mise à jour de la plaquette.

M. le Maire du Douhet

Est d'accord, d'autant plus que les parents d'élèves changent chaque année. Les nouveaux arrivants n'ayant pas systématiquement l'information.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Ajoute qu'il est également important de diffuser l'information au niveau des enseignants.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Compte en parler à son directeur national, dans le but de fournir à la mairie une plaquette d'information.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Pense aux nouveaux habitants également, qui auront besoin d'accéder à l'information.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Confirme que l'accueil de la mairie est un canal de communication à prendre en compte.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Demande à l'assemblée si elle a d'autres interrogations.

M. le Maire du Douhet

Souhaite revenir dans le détail concernant le dossier des 34 logements.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise que 11 d'entre eux sont validés. 10 sont en cours de validation. Les autres propriétaires attendent probablement la fin des travaux chez leurs voisins avant de se décider.

Lors du prochain comité avec l'opérateur logement, qui a repris le dossier et qui a réalisé des contacts individuels (avec beaucoup de difficulté, les gens ne souhaitant plus répondre), un point sera fait sur les dossiers bloquants. Comme le proposait Mme la Sous-Préfète, une information sera diffusée auprès d'eux pour les motiver et pour insister sur la date limite des avantages consentis.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Interpelle les sapeurs-pompiers présents pour savoir si tout se passe bien.

Les Sapeurs-pompiers

Répondent par la positive. De leur côté, ils travaillent conjointement sur la refonte du plan d'établissement répertorié sur le site.

Madame COUTY, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Précise que ce n'est pas la DREAL qui va piloter directement le prochain exercice PPI, mais la direction de la sécurité de la Préfecture. Cet exercice est planifié pour le second semestre.

Monsieur le chef d'établissement Butagaz Le Douhet

Suggère de ne pas réaliser l'exercice PPI trop tard dans l'année car l'arrosage et les grands froids ne constituent pas des conditions idéales.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Plus aucun participant ne souhaitant prendre la parole, elle remercie chacun pour sa présence, pour les présentations et pour les interrogations légitimes délivrées lors de cette commission. Elle demande si elle aura l'occasion de revoir la DREAL à la réunion des financeurs.

Madame TOURDOT, DREAL Nouvelle-Aquitaine

Le confirme et précise que cette réunion s'effectuera en petit comité (cette validation étant traditionnellement organisée par messagerie). Une visioconférence est organisée le 25 mai prochain dans le but de valider les dossiers et de réaliser un point d'état. Un point sera également réalisé sur l'aspect financier : un appel de fonds est à prévoir.

Madame la Sous-Préfète de SAINTES

Clôture cette commission en souhaitant une bonne journée à chacun.

16h00 – Fin de la réunion

À Saintes, le **27 JUL. 2021**

La Sous-Préfète de Saintes



Véronique Schaaf

005 100 5 2